



# AVIS PUBLIC

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, Marc-André Maheu,  
secrétaire-trésorier et directeur général, de la susdite municipalité,**

## **Règlement sur la qualité de l'eau potable**

**QUE** la Municipalité de Lanoraie a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, pour l'année 2017.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

DONNÉ à Lanoraie ce 3 avril 2018.

---

Marc-André Maheu,  
secrétaire-trésorier et directeur général